

CPER 2021-2027

AVENANT N° 1 à la convention relative à l'attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Délégation Régionale Paca et Corse, pour le projet « CANCER XXI » dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021/2027 -

Entre **La Métropole Aix-Marseille Provence**, représentée par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, régulièrement habilitée à signer le présent avenant par délibération du Bureau de la Métropole en date du

Et **L'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, Délégation Régionale Paca et Corse**, représenté par La Déléguée Régionale, Madame Françoise SIMON-PLAS

Etant préalablement exposé que :

Dans le cadre du Contrat de Plan État Région - CPER – 2021-2027, la Métropole a, par une convention conclue le 18 septembre 2023, acté sa participation au financement de l'opération « Cancer XXI »

Ce projet consiste en l'achat d'équipements scientifiques pour le bâtiment IPC5 de l'Institut Paoli - Calmettes à Marseille dédié à la recherche, à sa valorisation et à la formation en cancérologie. Il s'inscrit dans la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et vise à améliorer la prise en charge du patient par un dépistage précoce, une aide au diagnostic médical ainsi que le développement de diagnostics médicaux.

L'objectif est de créer un modèle unique de continuum recherche-formation-valorisation en cancérologie, sur le même site, et d'installer une stratégie de recherche et valorisation en intelligence artificielle en cancérologie, sans équivalent en France, au bénéfice du patient.

ARTICLE 1 : OBJET DU PRESENT AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier le coût du projet et la participation de la Métropole.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE LA CONVENTION INITIALE

L'article 2 de la convention initiale intitulé « Coût du projet et participation de la Métropole » rédigé initialement comme suit :

Cette opération est inscrite dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 350 000 €, correspondant à 16,20 % de l'opération estimée à 2 160 000 € HT.

Le coût total prévisionnel de 2 160 000 € HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement scientifique	2 160 000 €	ETAT	510 000 €
		Région Sud PACA	700 000 €
		Département 13	350 000 €
		Métropole	350 000 €
		Ville de Marseille	150 000 €
		Fonds propres INSERM	100 000 €
TOTAL	2 160 000 €		2 160 000 €

Le montant de la subvention ne saurait faire l'objet d'une réévaluation conduisant au dépassement de ce montant.

Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30/06/2022 date de la délibération IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier.

est modifié comme suit :

Cette opération est inscrite dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 350 000 €, **correspondant à 11,84 % de l'opération estimée à 2 957 015 € HT.**

Le coût total prévisionnel de 2 957 015 € HT correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet, objet de la présente demande.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement scientifique	2 957 015 €	ETAT	510 000 €
		Région Sud PACA	700 000 €
		Département 13	350 000 €
		Métropole	350 000 €
		Ville de Marseille	150 000 €
		Fonds propres INSERM	207 015 €
		Fonds privés (Amidex, Ligue nationale contre le Cancer)	690 000 €
TOTAL	2 957 015 €		2 957 015 €

Le montant de la subvention ne saurait faire l'objet d'une réévaluation conduisant au dépassement de ce montant.

Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30/06/2022 date de la délibération IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 par dérogation au Règlement Budgétaire et Financier.

ARTICLE 3 : SPÉCIFICATIONS DIVERSES

Les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Toutes les autres clauses et conditions de la convention initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 4 : ENTREE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification, après signature par les parties.

Fait à Marseille le

**Pour l'Institut National de la Santé et de la
Recherche Médicale, Délégation Régionale
Paca et Corse**

Pour la Métropole

**La Déléguée Régionale
Françoise SIMON-PLAS**

**La Présidente
Martine VASSAL**

Annexe I – Budget Prévisionnel 2025 – INSERM

CPER 2021-2027
VOLET RECHERCHE

Acronyme du projet

CANCER XXI

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Montant HT	Montant TTC
Equipements scientifiques	2 957 015€	
Total du projet	2 957 015€	

Plan de financement prévisionnel :

Financiers à Solliciter	Financement global sollicité HT	Nature de Dépenses HT	Identification des charges et phasage			
			Montants HT par années de financement (2021-2027)			
			N + 1 2022	N + 2 2023	N + 3 2024	N + 4 2025
Etat (Ministères)	510 000	Équipements Scientifiques	110 000	400 000		
Etat (Inserm)	207 015	Équipements Scientifiques			100 000	107 015
Région Sud	700 000	Équipements Scientifiques				700 000
Département des Bouches du Rhône	350 000	Equipements Scientifiques		200 000	150 000	
Aix-Marseille Métropole	350 000	Équipements Scientifiques		150 000	200 000	
Ville de Marseille	150 000	Équipements Scientifiques			150 000	
LNCC	500 000	Équipements Scientifiques				500 000
GIS IBISA	40 000	Équipements Scientifiques			40 000	
AMU-AMIDEX	150 000	Équipements Scientifiques				150 000
TOTAL	2 957 015€		110 000	750 000	640 000	1 457 015

A Marseille, le 28/01/2025.

Sophie Picchi
Agent comptable secondaire
Inserm
Délégation Régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Françoise SIMON-PLAS
Déléguee Régionale Inserm
Provence - Alpes - Côte d'Azur
et Corse